

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq du mois de juin, à neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°83

Date de Publication
30 JUIN 2022
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
30 JUIN 2022
Date de la convocation
17 juin 2022

Présents :

Mmes FIGARELLA, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VEILEX.
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DE CANEVA, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MORTELETTE, MACHERAS DE MONTILLET.

Pouvoirs :

Mme BRUNET à Mme FIGARELLA
Mme HERVE GENOVESI à Mme le Maire
Mme VAUTRIN à Mme MATEO
M. DENONFOUX à M. CHAIX
M. DE SOUSA à M. MORTELETTE
M. MAS-FRAISSINET à M. BOYER
M. REYMOND à M. MACHERAS DE MONTILLET

Absents :

Mme GOBET
Mme LOVERA
M. FAVIER

Madame VEILEX a été élue secrétaire

Objet : Approbation de la modification de l'agrément du multi-accueil municipal « la Respelido » en vue de l'augmentation de la capacité d'accueil.

A la demande de Madame le Maire, madame MATEO expose à ses collègues que l'accueil du jeune enfant est un enjeu essentiel de la qualité de vie à Cassis. Assuré par la famille elle-même ou confié à un tiers, cet accueil concourt au développement harmonieux des plus petits. Il permet aux parents d'équilibrer vie familiale et professionnelle, reprise ou recherche d'emploi, formation et socialisation.

A l'échelle nationale, il semblerait que la France se dirige vers un "baby-boom" post-premier déconfinement. Certaines régions ont vu leur taux de natalité grimper en flèche ; en tête, selon les statistiques publiées ce jeudi 27 mai par l'Insee, la Corse avec +18,5% et la Provence-Alpes-Côte-d'Azur avec + 6%.

La commune de Cassis n'échappe pas à ce phénomène, en effet nous faisons le constat depuis plus d'un an d'une liste de demandes de préinscription en établissement d'accueil du jeune enfant croissante.

La ville se trouve confrontée à la problématique de répondre négativement aux familles lors de l'attribution d'une place sur les structures de la ville notamment lorsqu'il s'agit de demande d'entrée en cours d'année.

Pour remédier à ce manque de places et pour répondre au désir de la commune de proposer un service public favorable à une politique familiale, il est envisagé d'augmenter la capacité d'accueil du multi-accueil La Respélido et ainsi passer de l'agrément actuel de 52 places à une capacité d'accueil de 59 places.

A ce titre, un courrier sera adressé à Madame la Présidente du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver la modification de l'agrément en vue d'augmenter le nombre de places du multi-accueil « La Respélido »,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 25 juin 2022.

Le Maire,
Danielle MILON

